

Le contrat de ville : qu'est ce que c'est ?

La politique de la ville est « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants », mise en œuvre au moyen des Contrats de ville et territorialisée aux quartiers prioritaires et de veille active, au nombre de 7 répartis entre les communes d'Avignon et du Pontet.

Si la commune du Pontet a accepté de préparer pendant de longs mois ce contrat puis de le signer avec l'Etat, c'est parce qu'elle va recevoir de l'argent public, qui fait tant défaut à notre commune... et qu'elle pourra recevoir des subventions qui financeront des projets d'intérêt général, donc pour tous les pontétiens.